

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES –UD92

N° Spécial

14 Avril 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEETS-UD92 du 14 Avril 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
DRIEETS-UD92 N°2022-141	14.04.2022	ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS DONT LE DOSSIER DE CANDIDATURE AUX FINS D'AGREMENT EN QUALITE DE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS EXERCANT A TITRE INDIVIDUEL DANS LE DEPARTEMENTVDES HAUTS-DE-SEINE EST RECEVABLE.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES UNITE DEPARTEMENALE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRETE DRIEETS-UD 92 N°2022-141 DU 14 AVRIL 2022 FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS DONT LE DOSSIER DE CANDIDATURE AUX FINS D'AGREMENT EN QUALITE DE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS EXERCANT A TITRE INDIVIDUEL DANS LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE EST RECEVABLE

- **Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.472-1, L.472-1-1, L.471-4, L.472-2, D.471-3 et D.471-4;
- Vu l'appel à candidatures en date du 9 décembre 2021 ;
- Vu les dossiers de candidatures reçus complets ;
- **Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS);
- **Vu** la décision n° 2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT à Madame Claudine SANFAUTE, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine dans les domaines relevant de la compétence du préfet des Hauts-de-Seine ;
- **Sur** proposition de Madame la directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1:

La liste des candidats dont le dossier est recevable au regard des conditions prévues aux articles L.471-4 et L.472-2 du code susvisé est ainsi arrêtée :

- CHAOUCHA Fouzia,
- CHARIF Dalila,
- CHIRAQUIAN Christine,
- CLEMENTI Laëtitia,
- CLOTAIRE Fatna,

- DANJOU Lucie,
- FORGUES Olivier.
- GAIGNIER Maxence,
- GIRARD Maud,
- GUIOT Caroline,
- JIMENEZ Luis-Miguel,
- JOYEUX Cédric,
- KUETCHA SIMO Julienne,
- LABILLE Emeline,
- LAGRANGE Sophie,
- LAGRAULET Arnaud,
- LORDEREAU Barbara,
- MARCEAU Frédérique,
- MEDDAH Julien,
- MIGNOT Peggy,
- MORLET Jean-Philippe,
- NEVEU Chloé,
- OULD-YAHOUI Lidia,
- PATURLE Denis,
- PUGET Virginie,
- RATINEAU Laure,
- RIQUELME Cécilia,
- SERVIN Mariana,
- VULCAIN Christine,
- WISS Stephen,
- WITCZYMYSZYN Franck.

ARTICLE 2:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3:

Une copie du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nanterre.

ARTICLE 4:

Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Madame la directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 14 avril 2022

P/ le préfet, Par délégation et subdélégation La responsable du département Protection et insertion des adultes

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/